
**LA CULTURE COMME
OBJECTIF DANS L'AGENDA
DE DÉVELOPPEMENT
POST-2015**





.....

En tant que réseaux d'organisations gouvernementales et non gouvernementales et qu'acteurs culturels mondiaux, nous sommes pleinement engagés dans la recherche d'un développement culturel durable au niveau local, national et international, et nous souhaitons contribuer à l'Agenda de développement post-2015 de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Nous sommes persuadés que la culture peut aider à lutter contre la pauvreté et aussi à renforcer les communautés.

C'est notre travail, nous nous y sommes engagés.

Au cours de la dernière décennie, la communauté internationale a recueilli des preuves claires du rôle de la culture dans le développement. La conclusion de ces recherches est la suivante : la plupart des politiques et des projets de développement qui n'ont pas tenu pas compte de la dimension culturelle ont échoué. La culture contribue positivement aux politiques, stratégies et programmes qui ciblent le développement social et économique, la durabilité environnementale, l'harmonie, la paix et la sécurité. La culture est à la fois un moteur et un catalyseur du développement durable.

La meilleure manière d'intégrer ces réflexions dans l'Agenda de développement post-2015 est d'inclure un objectif explicitement axé sur la culture. Un tel objectif apporterait cohérence, clarté conceptuelle et force à l'Agenda. Il permettrait aussi d'accélérer le changement dans d'autres domaines et d'atteindre d'autres objectifs. C'est pourquoi nous proposons la formulation suivante d'un objectif explicitement axé sur la culture:
« Garantir la durabilité de la culture pour le bien-être de tous ».

Ce document propose une explication de cet objectif et suggère également des cibles et plusieurs indicateurs pour y arriver.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale saura arriver à un accord sur le contenu de cet objectif.

Le temps est venu de placer la culture au cœur d'une transformation positive pour l'humanité.

AUJOURD'HUI

Par l'entremise de la Déclaration du Millénaire en l'an 2000, à l'aube du XXI^e siècle, les États membres des Nations Unies ont affirmé qu'une vision à long terme du futur devrait s'inspirer fortement des valeurs et des principes acceptés universellement tels que la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, la responsabilité partagée et le respect de la planète, et être en phase avec les droits humains.

La Déclaration du Millénaire n'a pas su souligner le rôle fondamental que la culture joue dans la lutte contre la pauvreté et dans l'atteinte d'un développement durable.

Depuis l'an 2000, bien que nous ayons observé des progrès notables, l'approche du développement qui a été suivie a montré ses limites. Comme l'a affirmé le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon : « nous ne pouvons pas continuer à brûler notre voie vers la prospérité tout en consommant », alors que la pauvreté et les inégalités continuent d'augmenter. Il faut absolument changer notre manière d'agir, car le statu quo n'est plus possible.

Nous sommes persuadés que la culture doit être au cœur de cette transformation et que son intégration aux efforts de développement est cruciale pour relever de manière plus efficace et durable les nombreux défis mondiaux actuels.

Nous souhaitons rappeler les faits suivants :

1982

La Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles (1982) souligne le rôle de la culture comme vecteur d'identité, de systèmes de valeurs, de traditions et de cohésion, et comme moteur de la créativité. Elle reconnaît que la culture représente une dimension fondamentale du processus de développement.

1993

À la suite de la reconnaissance du droit à participer à la vie culturelle dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et dans la Convention internationale sur les Droits économiques, sociaux et culturels (1966), la Déclaration de Vienne et le Programme d'action (Conférence mondiale sur les Droits de l'Homme, 1993) soulignent que les droits humains sont universels, indissociables et interdépendants. Le lien entre droits culturels et dignité humaine s'est vu renforcé au cours de ces dernières années grâce au travail du rapporteur spécial de l'ONU dans le domaine des droits culturels.

1986

La Décennie mondiale du développement culturel (1988–1997), le rapport de la Commission mondiale sur la Culture et le Développement « Notre diversité créatrice » (1997) ainsi que la Conférence de Stockholm (1998) reconnaissent la dimension culturelle du développement durable.

2001

La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001) affirme que la diversité culturelle n'est pas seulement un patrimoine commun de l'humanité, mais aussi un moyen de vivre une vie plus satisfaisante d'un point de vue intellectuel, émotionnel, moral et spirituel. La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) considère explicitement que la culture n'est pas seulement une source d'enrichissement pour l'humanité, mais qu'elle contribue aussi à réduire la pauvreté et à développer durablement les communautés locales, les personnes et les nations, surtout dans son article 13 qui préconise explicitement l'intégration de la culture aux questions de développement durable.



2006-2012

Le volet culture et développement du Fonds pour la réalisation des OMD (2006 – 2012) a clairement prouvé, par l'entremise de projets bien documentés et soigneusement évalués, que le fait de tenir compte explicitement de la culture permet d'améliorer les processus de développement.

2010

La Résolution n° 65/1 (2010) de l'ONU « Tenir les promesses : tous unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement » reconnaît explicitement l'importance de la culture pour le développement et sa contribution pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

2012

Le document final Rio+20 « L'avenir que nous voulons » (2012), adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, comprend de nombreuses références à la culture et reconnaît que toutes les cultures et civilisations contribuent au développement durable.

2004-2010

L'Agenda 21 de la culture (2004) et la déclaration « La culture : le quatrième pilier du développement durable » (2010) de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) inclut explicitement la culture dans le modèle de développement qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

2007

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007) met l'accent sur les droits des autochtones à maintenir et à renforcer leurs propres institutions, leurs cultures et leurs traditions et à poursuivre leur développement conformément à leurs propres besoins et aspirations.

2010-2011

Les Résolutions n° 65/166 (2010) et n° 66/208 (2011) de l'ONU sur « La culture et le développement » reconnaissent la culture comme un facteur important d'inclusion sociale et d'élimination de la pauvreté, et réclament son intégration au cœur des politiques et stratégies de développement, ce qui souligne la contribution intrinsèque de la culture au développement durable.

2013

La Déclaration de Hangzhou de l'UNESCO (2013) « Mettre la culture au cœur des politiques de développement durable » proclame que la culture est à la fois un moteur et un catalyseur du développement durable. La Déclaration témoigne de la contribution positive de la culture aux politiques, aux stratégies et aux programmes concernant un développement social et économique inclusif, la durabilité environnementale, l'harmonie, la paix et la sécurité. La Déclaration plaide fortement en faveur de l'intégration d'un objectif centré sur la culture à l'Agenda de développement post-2015.

C'est pourquoi, **nous pensons que l'Agenda de développement post-2015 devrait inclure explicitement un objectif axé sur la culture.** Nous sommes également persuadés que dans toute la communauté internationale, il y a une volonté politique forte d'agir en ce sens: **tous les acteurs sont mobilisés.**





L'OBJECTIF

Les leaders mondiaux s'accordent sur le fait que la pauvreté peut se manifester de plusieurs manières: le manque de revenus et de ressources productives pour assurer des moyens d'existence; la faim et la malnutrition, une mauvaise santé, un accès limité ou nul à l'éducation ainsi qu'à d'autres services de base, une morbidité et une mortalité accrues dues aux maladies, l'itinérance ou des logements inadéquats, un environnement peu sécuritaire et, enfin, la discrimination et l'exclusion sociale. La pauvreté se caractérise également par un manque de participation à la prise de décisions et à la vie civile, sociale et culturelle. N'oublions pas que la pauvreté n'est pas seulement une question de conditions matérielles, de ressources et de revenus : c'est aussi un manque de capacités et d'occasions, ainsi que la non-reconnaissance de la dignité des groupes défavorisés, de leur contribution à la vie communautaire, de leur capacité créatrice et de leur possibilité d'envisager un avenir meilleur.

Nous croyons que la meilleure manière de prendre en compte le rôle de la culture dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement durable est **l'inclusion explicite d'un objectif axé sur la culture** dans l'Agenda pour le développement post-2015. En conséquence, nous proposons la formulation suivante:

GARANTIR LA DURABILITÉ DE LA CULTURE POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS

Les valeurs clés du développement sont la créativité, le patrimoine, le savoir et la diversité. Une approche holistique et intégrée du développement ne sera possible que lorsque ces valeurs seront incluses concrètement dans les efforts de développement.

En effet, la culture joue à la fois un rôle déterminant et constitutif dans le développement ; elle est à la fois un moyen et une fin. La culture possède une valeur cruciale et transversale, en soutenant et renforçant les interventions dans des secteurs de développement, mais elle est également une priorité de développement de plein droit, une base constitutive de notre vie et, par conséquent, une fin en soi.

En tant que moyen, la culture est un catalyseur de la durabilité grâce à ses apports spécifiques – en tant que capital de savoir et secteur d'activité – afin de promouvoir un développement social et économique inclusif, la durabilité environnementale, l'harmonie, la paix et la sécurité. Les ressources culturelles telles que le patrimoine matériel et immatériel, les arts ou les expressions culturelles sont des éléments essentiels pour le développement des personnes et des communautés:

- I **La culture stimule l'économie:** elle crée des revenus et de l'emploi, elle est le moteur de nombreux processus de développement et elle a un impact sur l'entrepreneuriat, les nouvelles technologies et le tourisme. La culture apporte créativité et innovation à l'économie.
- I **La culture est liée à la dimension sociale:** elle fournit des outils pour lutter contre la pauvreté; elle élargit les capacités et les occasions des groupes les plus vulnérables; elle renforce la résilience et le sentiment d'appartenance, elle permet la participation citoyenne et l'autonomisation des communautés, et elle favorise le dialogue interculturel, la résolution de conflits et l'égalité des droits.
- I **La culture englobe la dimension environnementale,** car la diversité culturelle et la diversité biologique sont inextricablement liées et ont évolué ensemble. La culture exprime l'identité et le sentiment d'appartenance aux territoires et aux lieux, tout en augmentant la conscience écologique. La culture concourt à la dimension environnementale par sa capacité à influencer une consommation plus responsable et sa contribution à des pratiques de gestion durable issues du savoir local et traditionnel.



La culture est un enjeu transversal et représente une ressource essentielle pour le développement. L'utilisation durable de ressources culturelles est une manière fondamentale d'atteindre d'autres objectifs de développement dans le futur. L'intégration de facteurs culturels dans les politiques et les stratégies de développement durable devrait respecter les autres engagements internationaux en tenant compte de l'universalité et de l'interdépendance des droits humains.

En tant que fin, la culture est un moteur de développement durable, une source de sens et de vitalité, un puits de créativité et d'innovation ainsi qu'une ressource pour relever des défis et trouver les solutions appropriées. La culture multiplie les opportunités des êtres humains à partir d'une approche qui se base sur les droits et le respect de la diversité. L'accès et la participation à la culture sont un droit fondamental et une dimension essentielle de la vie. La culture permet aux personnes de « vivre et d'être ce qu'elles choisissent d'être ». Elle favorise également la compréhension et les échanges entre les peuples.

Les activités, les biens et les services culturels, de même que le patrimoine, ont une valeur culturelle intrinsèque parce qu'ils sont porteurs d'identité, de sens et de valeurs et qu'ils représentent une dimension essentielle de la vie. C'est pour cette raison qu'ils ne doivent pas être traités comme ayant uniquement une valeur instrumentale. Si nous souhaitons utiliser la culture comme une ressource importante pour le développement, nous devons aussi être conscients de sa valeur intrinsèque, la protéger et faire en sorte qu'elle devienne une fin souhaitable en soi.

C'est pourquoi nous réclamons une approche durable du développement culturel. En ce sens, les ressources culturelles doivent être utilisées durablement, d'une manière respectueuse de leur essence et de leur équilibre, afin qu'elles ne soient pas surexploitées, déformées ou appauvries, ce qui compromettrait leur utilisation à long terme par les générations futures. Selon la vision intégrée de la durabilité, étant donné que la culture peut être un vecteur de développement économique, social et environnemental, ce développement doit, à son tour, être un vecteur de développement culturel afin d'établir une synergie à long terme et une complémentarité de la culture et des autres objectifs de développement. L'utilisation durable des ressources culturelles est une manière dynamique de stimuler la préservation, le développement, le renouvellement et la transmission aux générations futures de ces ressources essentielles pour le développement.

Étant donné que la culture est à la fois un vecteur favorisant l'atteinte d'autres objectifs de développement durable et qu'elle a sa propre fonction de développement, **un objectif spécifique est nécessaire** afin de renforcer le potentiel des ressources culturelles pour le développement durable et de permettre leur utilisation durable à long terme par les générations actuelles et futures.



LES CIBLES ET LES INDICATEURS

Il existe de très nombreux éléments démontrant que seuls les processus de développement enracinés dans la culture et tenant compte du contexte local sont susceptibles d'être durables.

M. Amartya Kumar Sen, Prix Nobel d'économie (1998), a déclaré ceci : « La culture est une partie intégrale de nos vies. Si l'on considère le développement comme l'amélioration de notre niveau de vie, alors les efforts liés au développement ne peuvent pas négliger l'univers culturel. »

Nous avons dressé une liste de sujets à traduire en cibles spécifiques ayant des retombées concrètes (indicateurs). Toutes les cibles doivent être mesurables. Il faut donc entreprendre dès maintenant une recherche permettant d'identifier des objectifs quantifiables, de même que des indicateurs fiables, mesurables et pertinents pour en faire le suivi. Chaque cible doit traduire le niveau d'ambition de chaque pays en précisant la vitesse à laquelle il souhaite atteindre cet objectif culturel. La vitesse peut dépendre de différents facteurs : les priorités du pays, le contexte, son point de départ, de même que les possibilités d'amélioration techniques et organisationnelles ainsi que le niveau de ressources et le nombre de partenaires à sa disposition. Nous sommes convaincus qu'un processus permettant aux pays d'établir leurs propres cibles, de manière très visible, suscitera une « course vers le sommet » aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Par ailleurs, il faudra saluer les gouvernements nationaux et sous-nationaux qui auront établi des objectifs ambitieux et qui se seront engagés à faire des efforts considérables. De même, si certains gouvernements nationaux et sous-nationaux sont trop prudents dans leurs objectifs, la société civile et leurs parties prenantes devraient les inciter à davantage d'audace. La transparence et l'imputabilité sont essentielles pour mettre en place une série de tels objectifs.

Nous considérons que les sujets suivants devraient fournir un bon point de départ pour préciser les cibles spécifiques:

1. Intégrer une perspective culturelle à chaque politique et programme de développement.

La dimension culturelle devrait être systématiquement intégrée, en tant que moteur et catalyseur, dans les définitions du développement durable et du bien-être, ainsi que dans la conception, la mesure et la pratique réelle des politiques et programmes de développement tels que l'éducation, la communication, l'environnement, l'économie, la justice, le commerce, la primauté du droit, etc. Des mécanismes de coordination institutionnelle efficaces à l'échelle internationale et nationale seront nécessaires, ainsi que la mise au point de cadres statistiques complets avec des cibles et des indicateurs appropriés, la mise en œuvre d'analyses fondées sur des données probantes et le renforcement des capacités à tous les niveaux.

2. Assurer un accès égalitaire et une participation à la culture pour tous en élaborant des politiques spécifiques et des cadres légaux, particulièrement pour les autochtones, les minorités, les femmes et les jeunes.

Il est crucial de garantir l'accès aux biens culturels et aux services ainsi qu'au patrimoine matériel et immatériel, la liberté de mouvement des artistes, des professionnels de la culture et des œuvres d'art, la libre participation à la vie culturelle et la liberté d'expression artistique ainsi que l'absence de censure, pour créer des sociétés inclusives et équitables. L'accès de tous aux ressources culturelles, ainsi que la liberté de participation et d'échange, devrait être au cœur de la vie des personnes et des communautés et devrait favoriser leurs capacités de développement.

3. Multiplier par x% le nombre de programmes culturels, artistiques et créatifs dans les politiques éducatives.

Le développement culturel et l'éducation sont très étroitement liés. La décennie des Nations Unies sur l'Éducation en vue du développement durable (2005-2014) a démontré que l'intégration de la diversité culturelle et des perspectives de dialogue interculturel dans les systèmes éducatifs et pédagogiques permet de développer les talents et d'encourager la pensée critique et créative. Lorsqu'elles sont étroitement intégrées aux stratégies éducatives, les initiatives culturelles qui reconnaissent la diversité dans une approche basée sur les droits humains jouent un rôle important, à savoir renforcer la confiance et la compréhension mutuelle au sein des communautés multiculturelles.

4. Multiplier par X% le nombre de citoyens impliqués activement dans les pratiques culturelles.

Il est nécessaire de favoriser la participation à la culture, car elle contribue à promouvoir la citoyenneté active et la saine démocratie. Étant donné que les citoyens sont porteurs et acteurs de culture, leur participation active aux pratiques culturelles est une voie importante d'autonomisation et de réappropriation citoyennes des ressources culturelles, ainsi qu'un facteur essentiel de transmission, de création et d'évolution dynamique de ces ressources spécifiques pour le développement. Des mesures doivent être prises pour renforcer l'accès équitable aux ressources, aux espaces et aux activités culturelles, pour améliorer les occasions de reconnaître son propre patrimoine et celui des autres, et d'en tirer un apprentissage, et pour développer des talents créatifs et stimuler la participation à des pratiques culturelles individuelles et collectives, notamment par l'entremise de stratégies de médiation culturelle.

5. Consacrer au moins 1 % des budgets publics généraux au secteur de la culture.

En plus de soutenir les études scientifiques et la recherche, il est nécessaire d'appuyer la création culturelle, la production et la diffusion dans toute sa diversité, tout en assurant la protection et la transmission de la diversité culturelle. Il faut également protéger et renforcer la spécificité culturelle des produits locaux et promouvoir la prise de conscience, la protection, la transmission et le développement des cultures.

6. Utiliser la culture comme levier pour réduire la pauvreté et favoriser un développement économique inclusif.

La culture est un moteur de développement économique et social inclusif. Le patrimoine culturel, les industries culturelles et créatives, l'art et l'artisanat, le tourisme culturel durable, la revitalisation urbaine basée sur la culture, ainsi que les infrastructures culturelles, entre autres, peuvent servir d'outils stratégiques pour générer des revenus et des emplois. Les industries culturelles et créatives représentent l'un des secteurs dont l'expansion est la plus rapide dans l'économie mondiale, avec une augmentation de 5 % à 20 % par année.

7. Élaborer des cadres et des plans d'action afin d'identifier, de mettre en valeur et de protéger de manière durable le patrimoine matériel et immatériel dans toute sa diversité.

L'utilisation du patrimoine matériel et immatériel constitue un moyen de subsistance et une ressource pour de nombreuses personnes et communautés par l'entremise, notamment, du savoir, du langage, de l'artisanat, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la cuisine, de la santé et de la médecine traditionnelle, des paysages, du tourisme et des spécialités locales. Les cadres et les plans d'action doivent fournir un mécanisme commun « d'évaluation de l'impact culturel » à utiliser dans les processus d'urbanisation. De plus, ils visent l'amélioration de la qualité culturelle des espaces publics (notamment par une utilisation significative de l'art public, d'une architecture distinctive, du design, des aménagements et des paysages distinctifs).

8. Prendre appui sur la culture pour promouvoir la durabilité environnementale.

L'accès aux biens et aux services environnementaux essentiels pour la vie des communautés doit être assuré au moyen d'une protection renforcée et d'un usage plus durable de la diversité biologique et culturelle ainsi que par la sauvegarde des connaissances et compétences traditionnelles pertinentes. Il existe en effet une interrelation étroite entre la culture et la durabilité environnementale, en raison du lien intrinsèque entre la diversité culturelle et la biodiversité, de la capacité de la culture à influencer une consommation plus responsable et de sa contribution à des pratiques de gestion durable grâce aux savoirs locaux et traditionnels.

9. Élaborer et mettre en place une stratégie nationale pour la diversité culturelle.

La gouvernance est devenue une tendance mondiale qui suppose l'imputabilité, la transparence, la capacité d'adaptation, la légalité, le respect des droits humains ainsi que l'efficacité des agences gouvernementales et des institutions publiques. Elle suppose aussi une meilleure participation de la société civile aux processus de prise de décision et à l'élaboration des politiques. C'est aussi grâce à la culture et aux arts que l'on peut stimuler et garantir les droits des personnes à la liberté de parole et d'expression, les processus associatifs et participatifs ainsi que des modes de communication et des médias indépendants. La diplomatie culturelle appliquée à tous les niveaux a le pouvoir unique d'accélérer la concrétisation de plusieurs principes tels que le dialogue interculturel, la justice, l'égalité et l'indépendance, la protection des droits humains, la paix globale et la stabilité. Une approche de la culture fondée sur les droits ainsi que le respect de la diversité culturelle et linguistique doivent être favorisés au sein des politiques nationales et régionales ainsi que des structures légales.

10. Miser sur la culture et la compréhension mutuelle pour favoriser la paix.

Le dialogue interculturel ainsi que la reconnaissance et le respect de la diversité culturelle peuvent aider à forger des sociétés plus inclusives, plus stables et plus résilientes. Il faut les promouvoir, notamment par l'entremise de l'éducation, de la communication et des programmes artistiques tout autant que par des conseils nationaux axés sur la diversité culturelle. Les initiatives de résolution de conflit et les processus de paix doivent aussi tenir compte des contextes culturels.

LES ACTEURS CULTURELS MONDIAUX SONT MOBILISÉS

Sous l'égide des Nations Unies et de son Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, la communauté internationale prépare actuellement l'Agenda de développement post-2015. Les États membres sont des acteurs clés dans ce processus qui tient aussi compte de la société civile par l'entremise des Groupes majeurs.

Nous, acteurs culturels mondiaux et représentants d'organisations, sommes cosignataires de ce document. Nous sommes des réseaux d'organisations gouvernementales et non gouvernementales et nous œuvrons tous au niveau local et national. Nous faisons le lien entre les communautés locales et la mondialisation. Nous participons activement à l'élaboration des politiques de développement locales et nationales. Nous sommes profondément convaincus que la culture peut aider à combattre la pauvreté et à renforcer les communautés. Nous sommes témoins des importants progrès des dernières années et des retombées positives de la composante culturelle. Nous considérons que la culture n'est pas seulement au cœur des défis, mais qu'elle est aussi au cœur des solutions.

Nous avons rédigé ce document pour soutenir les efforts menés à l'international. Il s'agit d'une étape logique. Seule l'inclusion explicite de la culture dans l'Agenda de développement post-2015 permettra une réelle transformation. C'est une occasion unique pour inscrire sur la scène internationale ce qui est déjà une réalité sur le terrain.

Nous sommes convaincus que l'Agenda de développement post-2015 doit se baser sur les quatre grands principes suivants:

- I Une vision à long terme solidement ancrée dans les droits humains et les valeurs et principes universellement acceptés, y compris ceux qui sont enchâssés dans la Charte des Nations Unies (1945), la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) et la Déclaration du Millénaire (2000).
- I Une série de cibles et d'objectifs concrets pour mener à bien les priorités inscrites à l'Agenda de développement post-2015.
- I Une forte mobilisation mondiale de l'ensemble des partenaires afin d'assurer l'implantation de l'Agenda.
- I Une structure participative de gouvernance pour suivre les progrès, et des mécanismes mutuels d'imputabilité pour toutes les parties prenantes.

Nous considérons important que les objectifs de l'Agenda de développement post-2015 traduisent le plus précisément possible un seul défi et une seule ambition. Nous croyons qu'il faut mettre l'accent sur les problématiques qui ont le plus d'impact sur le développement durable, mesuré par le nombre de personnes touchées, sur la contribution à l'inclusion sociale et sur la nécessité d'adopter des habitudes de consommation et de production durables. La culture répond à tous ces critères. L'objectif culturel doit aussi avoir des répercussions dans d'autres domaines pour que l'ensemble des objectifs mène à une vraie transformation : la culture est importante en tant que telle, mais elle a aussi un impact majeur pour lutter contre la pauvreté, pour assurer l'égalité des sexes, pour améliorer tout ce qui a trait à la santé, pour stimuler la création d'emplois, pour soutenir des sociétés pacifiques et pour favoriser une bonne gouvernance. Nous pensons également que chaque objectif devrait être lié aux groupes concernés, aux ressources et aux enjeux respectifs ; ce que nous garantissons dans le cas de la culture.

C'est pourquoi nous faisons appel aux gouvernements et aux responsables politiques qui définissent le cadre général de développement des Nations Unies post-2015 et ses objectifs, pour qu'ils saisissent cette occasion unique. Nous demandons également que soit inclus dans l'Agenda de développement post-2015 un objectif spécifique centré sur la culture et fondé sur le patrimoine, la diversité, la créativité et la transmission de savoir, avec des cibles et des indicateurs clairs.

Nous sommes prêts à travailler fort et à convaincre ceux qui doutent encore. Nous nous engageons fermement à réussir l'élaboration d'un Agenda de développement post-2015 et nous souhaitons devenir des partenaires exemplaires en contribuant à son application.

.....

Ce document a été conçu par les quatre **réseaux culturels mondiaux** suivants:



Sarah Gardner, Directrice exécutive

La Fédération internationale de conseils des arts et agences culturelles (FICAAC) est un réseau mondial d'agences nationales de financement de la culture. Elle possède des membres dans 80 pays, sur tous les continents. La FICAAC a pour but d'améliorer les bonnes pratiques des politiques de développement culturel et artistique, de financement artistique, de développement des publics et de l'accès du public à la culture. Créée en décembre 2000, elle souhaite améliorer les capacités et l'efficacité des agences gouvernementales de financement culturel pour le bien de la société par l'entremise du réseautage, de la défense des droits et de la recherche.

www.ifacca.org



Agenda 21 for culture
Agenda 21 de la culture
Agenda 21 de la cultura

Catherine Cullen, Présidente ; Jordi Pascual, Coordonnateur

La Commission Culture de l'association mondiale Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) est une plateforme de villes, d'organisations et de réseaux qui resserrent la relation entre les politiques culturelles locales et le développement durable. Elle utilise l'Agenda 21 de la culture comme document fondateur. Elle favorise les échanges d'expériences et améliore l'apprentissage mutuel. Elle véhicule les messages des villes et des gouvernements locaux sur les enjeux culturels mondiaux. La Commission Culture est présidée par Lille-Métropole, coprésidée par Buenos Aires, Montréal et Mexico ; Angers, Barcelone et Milan en sont vice-présidentes.

www.agenda21culture.net



Charles Vallerand, Secrétaire général

La Fédération internationale de coalitions pour la diversité culturelle est l'organe fédérateur qui représente plus de 600 associations d'artistes et de professionnels de la culture dans les domaines de la publication de livres et de magazines, des films et des nouveaux médias, de la télévision et de la radio, de la musique, des arts du spectacle et des arts plastiques. Les 43 coalitions nationales pour la diversité culturelle en Europe, en Amérique, en Asie-Pacifique et en Afrique qui forment la Fédération sont des plateformes de la société civile qui encouragent l'application efficace de la Convention de l'UNESCO pour la Protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) et y participent. La FICDC est basée à Montréal.

www.ficdc.org



Mercedes Giovino, présidente ; Luca Bergamo, Secrétaire général

Créé en 1992, Culture Action Europe (CAE) est la principale voix européenne du secteur culturel. Il unit plus de 110 réseaux nationaux et européens et plus de 80 000 organisations culturelles d'Europe. Il préconise l'inclusion structurelle de la culture dans toutes les stratégies et politiques qui visent la promotion du développement durable, du niveau local au niveau européen. À partir de 2014, CAE permettra à toutes les personnes et entités juridiques impliquées de s'engager activement dans le soutien des projets de l'association.

www.cultureactioneurope.org

.....

Les **experts et leaders** suivants ont participé activement à l'élaboration de ce document:

- | Bilel Aboudi, Vice-directeur pour la Coopération internationale et les Relations extérieures, Ministère de la Culture, Tunisie;
- | Francisco d'Almeida, Délégué général, Culture et Développement ;
- | Sara Ferrer Olivella, Conseillère de programme, Groupe de développement de l'ONU;
- | Daniel Gad, Chaire UNESCO « La politique culturelle pour les Arts en Développement »;
- | Amareswar Galla, Directeur exécutif, Institut International pour le Musée Inclusif;
- | Antoine Guibert, Consultant, Québec;
- | Lupwishi Mbuyamba, Directeur, Observatoire des Politiques culturelles en Afrique;
- | Christine Merkel, Chef, Division de Culture, Mémoire du Monde, Commission allemande auprès de l'UNESCO;
- | Katherine Watson, Directrice, Fondation Européenne pour la Culture;
- | Raymond Weber, Président, Culture et Développement;
- | Fondation Interarts pour la Coopération culturelle internationale.

www.ifacca.org
www.agenda21culture.net
www.ficdc.org
www.cultureactioneurope.org

